

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 septembre 2020

Date de convocation : Le 26 août 2020  
Nombre de conseillers : En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

L'an deux Mil vingt, le quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des loisirs, sous la présidence de Madame Christelle LECLERCQ, Maire.

Etaient présents : Madame Christelle LECLERCQ, Monsieur Didier PATTE, Madame Maria-Hélène PAULINO, Monsieur Stéphane DUBOIS, Madame DRUINAUD Virginie, Monsieur POULAIN Raphaël, Madame ALLART Gaëlle, Madame Valérie BOULANGER, Monsieur Nicolas FLEURY, Madame Séverine HENRIETTE, Monsieur Nicolas MUSEUX, Madame Audrey SUROWIEC, Madame Florence LEVEQUE, Monsieur VANNIEUWENHUYSE Nicolas formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean TABARY donne pouvoir à Monsieur Didier PATTE

Monsieur Stéphane DUBOIS a été élu secrétaire de séance.

\* \* \*

Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu précédent. Il est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de modifier l'ordre du jour en proposant d'ajouter deux points :

- Autorisation de signer la convention avec la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie pour la mise à disposition de la salle des loisirs pour la restauration scolaire.
- Délibération autorisant la signature du procès-verbal de mise à disposition des biens, subventions, cautions, emprunts et avances remboursables du budget assainissement de la CCTNP par la commune, au titre de la compétence assainissement.

Autorisation de signer la convention avec la CCTNP : pour la mise à disposition de la salle des loisirs pour la restauration scolaire.

Madame le Maire fait part au Conseil municipal que suite à la crise sanitaire, la restauration scolaire n'a plus lieu au collège mais à la salle des loisirs.

Par conséquent, une convention doit-être établie avec la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie afin de déterminer les modalités de mise à disposition, d'organisation et de définir les obligations respectives des deux parties.

Après en avoir délibéré, l'assemblée autorise, à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention respective et tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération autorisant la signature du procès-verbal de mise à disposition des biens, subventions, caution, emprunts et avances remboursables du budget assainissement de la CCTNP par la commune, au titre de la compétence assainissement.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 la compétence assainissement est transféré à la CCTNP.

Par conséquent un procès-verbal de mise à disposition des biens, subventions, cautions, emprunts et avances remboursables du budget assainissement de la C.C.T.N.P. par la commune doit être signé.

Après énumération des biens et la liste des subventions, cautions, emprunts et avances remboursables et après en avoir délibéré, l'assemblée autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition et accepte les biens et la liste des subventions, caution, emprunts et avances remboursables.

#### Personnel :

##### ○ Recrutement de deux agents par voie de mutation

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la demande de mutation de l'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et de l'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe mise à disposition par la CCTNP,

Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi :

- d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en tant que secrétaire de mairie à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

- d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, soit 28H30 pour assurer l'entretien des bâtiments communaux à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité d'adopter la proposition du Maire, de modifier le tableau des emplois, d'autoriser Madame le Maire à signer les arrêtés de nomination par voie de mutation, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

##### ○ Compte épargne temps

Madame le Maire fait part à l'assemblée que l'instauration du compte-épargne est obligatoire dans les collectivités territoriales et dans leurs établissements publics mais l'organe délibérant doit déterminer, après avis du comité technique, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités d'utilisation.

Par conséquent, la délibération sera prise après l'avis du comité technique qui se réunit le 8 octobre.

##### ○ Contrat PEC (Parcours Emploi Compétences)

Madame le Maire informe que le contrat Parcours Emploi Compétence a remplacé les anciens « contrats aidés » en janvier 2018. Le PEC est réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux et vise à aider les personnes sans emploi ou des travailleurs handicapés ayant des difficultés sociales et professionnelles particulières à retrouver du travail. D'une durée comprise entre 9 mois et un an, il permet au salarié concerné de bénéficier d'un accompagnement spécifique et de développer des compétences.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat. Madame le Maire précise que pour ce faire, une convention doit être signée avec l'Etat et que le contrat de travail à durée déterminée de 9 mois peut être renouvelé, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur. Le nouveau dispositif appelé « Parcours Emploi Compétences » doit permettre un développement de compétences et de comportements professionnels favorisant l'insertion durable à l'issue du PEC.

Madame le Maire fait part à l'assemblée que la commune étant en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) jusqu'au 31 décembre 2020, l'aide financière est de 55 % du SMIC.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité :

- de créer au service administratif, à compter du 21 septembre 2020, un contrat PEC.

L'agent recruté en qualité d'agent administratif sera rémunéré sur la base du SMIC en vigueur et pour 20 heures travaillées par semaine.

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec l'Etat.

##### ○ Prime de précarité

Madame le Maire informe que des CDD de droit public ne peuvent pas prétendre à la prime de précarité, elle est versée uniquement pour les salariés du secteur privé. Mais la loi instaurant cette prime au CDD de droit public est en cours d'examen, elle entrera en vigueur

au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Madame le Maire propose de reporter la décision quand la loi sera promulguée.

○ Contrat de la bibliothécaire

Madame le Maire informe que le contrat à durée déterminé de l'adjoint du patrimoine prend fin le 30 septembre par conséquent elle propose de créer le poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet, soit 20H30 pour assurer la gestion de la bibliothèque à compter du 1<sup>er</sup> octobre.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité d'adopter la proposition du Maire, de modifier le tableau des emplois, d'autoriser Madame le Maire à signer l'arrêté de nomination d'un stagiaire, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

○ Recrutement d'un agent de maîtrise

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire propose à l'assemblée la création :

- d'un agent de maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité d'adopter la proposition du Maire, d'autoriser Madame le Maire à signer l'arrêté de nomination par voie de mutation, d'inscrire au budget les crédits correspondants et décide ainsi la mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Cadre ou Emplois	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire (TC ou TNC)
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>				
Adjoint administratif	C	1	1	TC
Adjoint administratif ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	1	TC
Attaché principal	A	1	0	TNC
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>				
Adjoint technique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1	TC
Adjoint technique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	1	TNC
Adjoint technique ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	1	TC
Agent de maîtrise	C	0	1	TC
Agent de maîtrise ppal	C	1	1	TC
<u>FILIERE CULTURELLE</u>				
Adjoint du patrimoine	C	1	1	TNC

Associations : coût des copies et contrat SACEM

Madame le Maire propose à l'assemblée que les copies réalisées par les associations seront payantes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et elles seront facturées aux associations au trimestre. Le tarif est de :

Format A4 :

	Coût copie sans papier	Coût copie avec papier blanc	Coût copie avec papier couleur
Copie couleur	0.050 € / copie	0.0565 € / copie	0.06 € / copie
Copie noir et blanc	0.0050 € / copie	0.0115 € / copie	0.015 € / copie

### Format A3 :

	Coût copie sans papier	Coût copie avec papier blanc
Copie couleur	0.050 € / copie	0.063 € / copie
Copie noir et blanc	0.0050 € / copie	0.018 € / copie

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

Contrat SACEM : Suite à la demande de Mme BOULANGER afin de souscrire un contrat « forfait collectif » pour les associations, après renseignements auprès de la SACEM, il n'est pas possible de les intégrer dans le forfait (privé à but lucratif).

### Contrat gaz pour la salle des loisirs et l'usine

Madame le Maire présente à l'assemblée les propositions tarifaires pour le contrat de fourniture de gaz propane à la salle des loisirs et l'usine.

Actuellement, le gaz propane est fourni par la société antargaz, le montant versé pour l'année 2019 est de 12 110 € TTC dont 339 € d'abonnement inclus.

Après consultation, auprès de la société primagaz et antargaz, l'offre de primagaz est de 22 100 € HT pour 5 ans et 450.00 € HT de location annuelle des citernes avec mise à disposition des trois citernes neuves. L'offre d'antargaz est de 21 750 € HT pour 5 ans et 300 € HT de location annuelle sans changer la citerne de la salle des loisirs âgé de 24 ans.

Compte tenu des caractéristiques techniques présentées dans les devis, le Conseil municipal retient à l'unanimité, la proposition de primagaz à 22 100 € HT pour 5 ans et 450.00 € HT de location annuelle des citernes.

### Décision modificative

Madame le Maire fait part à l'assemblée que suite à une erreur d'imputation, il faut transférer 100 141.00 € du 21318 chapitre 040 (dépenses d'investissement) au compte 21318 chapitre 21(dépenses d'investissement). Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité.

### Commission patrimoine

Madame SUROWIEC informe que plusieurs personnes ont répondu à l'appel paru dans le bulletin communal de juillet, afin de mettre en commun les connaissances de chacun, une réunion aura lieu le samedi 19 septembre à 10h00.

### Commission urbanisme et aménagement

Madame LEVEQUE informe l'assemblée que la commission recherche un endroit dans Bernaville afin d'installer une aire de jeux.

### Commission sécurité et prévention des risques : vidéoprotection

Monsieur VANNIEUWENHUYSE fait part à l'assemblée qu'il a rencontré avec Madame le Maire la société « global sécurité » afin de mettre en place un système de vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la commune. L'installation de ce dispositif de vidéoprotection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Il aurait pour but : -de dissuader par la présence ostensible de caméras, -de réduire le nombre de faits commis, -de renforcer le sentiment de sécurité, -de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité, -de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Monsieur VANNIEUWENHUYSE rappelle au Conseil municipal qu'un diagnostic a été réalisé en 2018 par le groupement de gendarmerie d'Amiens.

Monsieur VANNIEUWENHUYSE fait part à l'assemblée que le coût de l'installation varie en fonction du nombre de caméras installé. Ce projet peut être subventionné par l'Etat à hauteur de 40 % au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (Detr).

Monsieur VANNIEUWENHUYSE informe l'assemblée que trois défibrillateurs sont commandés par le biais de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, celle-ci se charge de négocier les appareils à un prix compétitif. M. DUBOIS demande si un défibrillateur va

être installé au stade de football. Monsieur VANNIEUWENHUYSE répond que c'est un oubli, il fait le nécessaire auprès de la CCTNP.

#### Commission voirie

Monsieur POULAIN informe que le Conseil Départemental va reprendre la voirie route de Ribeaucourt en 2021. Il propose que la commune en profite pour effectuer des travaux :  
-d'accotement : reprendre les bordures, aménager un trottoir entre le collège et la salle de sport et agrandir le parking des professeurs.

-de signalisation : mise en place de trois passages piétons, séparer la chaussée du trottoir par du mobilier pour la sécurité des piétons et atténuer la vitesse des véhicules, signaler la présence du collège par des panneaux.

Monsieur Poulain informe que le véhicule « peugeot 504 » et la nacelle vont être remis en état par le garage Desreumaux.

Il fait part également qu'un devis a été demandé à la société NVRD et REMCO pour le balayage de la voirie. L'offre de NVRD est de 790.69 € TTC et celle de REMCO de 792.00 € TTC. L'assemblée accepte, à l'unanimité, l'offre de la société NVRD d'un montant de 790.69 €.

Monsieur POULAIN présente un devis pour l'acquisition de tamis et de bouchons pour les filtres circulaires des bassins de déconnexion d'eaux pluviales d'un montant de 1 443.60 €. L'assemblée accepte à l'unanimité.

#### Commission communication / commission développement économique et touristique : bilan des questionnaires du marché de l'Abreuvoir.

Madame HENRIETTE informe que la commission a dépouillé les questionnaires. 27 questionnaires ont été rendu. Dans l'ensemble les personnes sont satisfaites de la vente des produits des terroirs. Elles souhaitent en plus des commerçants présents, la vente de poissons, d'habits et de chaussures. Elles sont d'accord pour l'organisation d'un marché de Noël.

Madame ALLART fait part qu'elle réunit les commerçants du marché le 25 septembre.

Madame le Maire fait le bilan des aides suite à la crise sanitaire. A ce jour, la commune a versé 13 077.00 € d'aide (9 500 € pour les entreprises et 3 577 € de loyer non perçu en juillet) et cinq dossiers auto entrepreneurs sont en attente de documents administratifs. Madame le Maire informe également que trois commerçants vont recevoir prochainement l'aide car les documents administratifs ont été reçu tardivement.

#### Questions diverses

Madame le Maire propose de remplacer certaines menuiseries à la micro-crèche, ayant constaté des divergences dans les devis, le sujet est reporté à la prochaine séance.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que des travaux de plomberie vont être effectués à l'abreuvoir et dans le logement de l'école.

Madame le Maire fait part que les travaux dans la cuisine du Sulky vont bientôt débuter.

Madame PAULINO informe que suite à une fuite de la toiture à l'Abreuvoir, le couvreur a refait le joint en silicone. Elle informe également que les aérothermes de la salle des loisirs vont être remis en conformité. Des devis sont en cours pour remplacer les dalles et les luminaires dans la petite salle des loisirs.

Clôture de la séance à 01h00

Le Secrétaire de séance,

Stéphane DUBOIS



La Présidente de séance,

Christelle LECLERCQ

